

Paris, le 7 décembre 2021

**2021 :**  
**39,4 milliards d'euros d'emprunts à moyen et long terme émis  
par la CADES sur les marchés internationaux**

**2022 :**  
**mise en place d'un programme de financement indicatif  
d'un montant de 40 milliards d'euros à moyen et long terme**

**La Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (CADES), en charge de financer et d'amortir la dette sociale en France, dresse le bilan de l'année 2021 écoulée et annonce son programme de financement indicatif pour l'année 2022.**

*« Alors que le contexte sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 continue de peser lourdement sur les finances sociales, la CADES s'inscrit comme l'un des maillons essentiels dans l'amortissement de la dette sociale en France. En 2021, nos mécanismes de financement et d'amortissement ont une nouvelle fois démontré toute leur efficacité en permettant la reprise de 40 milliards d'euros de dettes sociales supplémentaires. Fort de cette efficacité éprouvée et de la confiance que nous accordent les investisseurs, nous restons fortement mobilisés pour poursuivre la mission confiée par le Parlement dans l'amortissement de ces déficits sociaux et dans la pérennisation de notre système social, » a déclaré Jean-Louis Rey, Président du Conseil d'administration de la CADES.*

### **En 2021, 39,4 milliards d'euros d'emprunts à moyen et long terme émis sur les marchés internationaux**

En 2021, la CADES a réalisé un programme moyen et long terme d'un montant de 39,4 milliards d'euros redevenant ainsi un émetteur de dettes de premier plan en Europe.

Ce programme s'inscrit dans le cadre de la reprise par la CADES de 136 milliards d'euros de dette sociale qui avait été votée par le Parlement en juillet 2020 et qui avait fait l'objet d'un premier transfert de 20 milliards d'euros au second semestre 2020.

Sur l'année, la CADES a réalisé un programme incluant :

- dix émissions sociales (4 emprunts de référence en euros, 5 en dollars et 1 en livre sterling) pour un montant total de 36 milliards d'euros, pour des maturités allant de 3 à 10 ans ; et de
- sept emprunts de diversification (augmentations de souche, placements privés) pour un montant total de 3.4 milliards d'euros.

La maturité moyenne de l'encours de dette ressort à 3,87 ans, contre 2,95 ans en 2019, avec un taux moyen de financement de 0,61% au 30/11/2021, contre 1,44% au 31/12/2020 et 1,99% au 31/12/2019.

Plébiscité par les investisseurs qui recherchent activement à renforcer leurs investissements dans des actifs à caractère social, une tendance qui s'est accentuée durant la crise sanitaire, ce programme d'émissions sociales a généré un fort intérêt auprès des marchés financiers internationaux, et notamment des

investisseurs ESG qui ont largement souscrit, à hauteur de 45%, aux émissions proposées par la CADES au cours de l'année d'après l'estimation qu'en font les banques ayant dirigé le placement des emprunts.

A court terme, la CADES a émis sur les marchés monétaires internationaux des papiers commerciaux au taux moyen de -0,617 % pour un encours prévu à fin 2021 de 11,6 milliards d'euros.

Au 31 décembre 2021, 40 milliards d'euros prévus par le décret du 19 janvier 2021<sup>1</sup> au titre des opérations de reprise de dette auront ainsi été versés à la CNRACL<sup>2</sup> pour 1,3 milliard d'euros et à l'ACOSS pour 38,7 milliards d'euros (la dernière tranche de ce versement devant intervenir le 20 décembre 2021).

A cette date, ce seront ainsi 205 milliards d'euros de dette sociale qui auront été amortis et refinancés par la CADES sur les 320,5 milliards d'euros repris depuis sa création (y compris les 40 milliards d'euros au titre de 2021).

### **En 2022, mise en place d'un programme de financement indicatif de 40 milliards d'euros**

L'objectif d'amortissement de la CADES voté par le Parlement, dans le cadre de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2022, a été fixé à 18,3 milliards d'euros pour 2022, représentant ainsi, un montant inégalé depuis sa création (17,4 milliards d'euros prévus en 2021 et 16,7 milliards d'euros en 2020).

Dans ce cadre, compte tenu du montant de reprise de dette sociale voté par le Parlement, un montant équivalent à celui de 2021, la CADES projette d'émettre au cours de l'année 2022, 40 milliards d'euros d'obligations à moyen et long terme. Un décret précisera les dates et tranches relatives au versement des 40 milliards d'euros au titre des opérations de reprise par la CADES en 2022.

Ce programme de financement indicatif pour 2022 pourrait inclure jusqu'à 35 milliards d'euros d'émissions d'emprunts de référence en euros, en dollars ou en livres sterling, qui seraient émis sous format social.

Il sera complété par l'émission d'emprunts de diversification, pour un montant maximum de 7 milliards d'euros, sous forme d'abondements de souches existantes, d'emprunts indexés sur l'inflation française, d'emprunts en devises non stratégiques ou de placements privés.

Par ailleurs, au titre de ses émissions à court terme, la CADES prévoit d'émettre des papiers commerciaux avec un encours moyen équivalent à celui de 2021.

### **A propos de la CADES**

Créée en janvier 1996 par le gouvernement français, la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale a pour mission de financer et d'amortir la dette sociale en France par l'émission d'emprunts obligataires à court, moyen et long terme sur les marchés de capitaux internationaux.

Pour mener à bien sa mission, des ressources régulières lui sont assurées par la population française pour le paiement des intérêts et pour l'amortissement de la dette.

Placée sous la tutelle du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance et du ministre des solidarités et de la santé, la CADES exerce sa mission sous le contrôle du Parlement et du Conseil Constitutionnel.

La liaison de la CADES avec la sphère sociale est assurée par un conseil d'administration et un comité de surveillance qui comprend en outre quatre parlementaires.

Forte de la mission confiée par le Parlement, la CADES s'inscrit comme l'un des maillons essentiels dans la maîtrise et la réduction de la dette sociale en France en s'appuyant sur des mécanismes de financement et d'amortissement efficaces et éprouvés.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017, les équipes de la CADES et de l'AFT (Agence France Trésor) se sont rapprochées afin de constituer un pôle d'excellence dans l'émission de titres publics français. Dans ce

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043015195>

<sup>2</sup> CNRACL : Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales

cadre, la CADES a confié à l'AFT la responsabilité opérationnelle de ses activités de financement. La CADES est maintenue en tant qu'entité indépendante garantissant l'effectivité du principe de cantonnement et d'amortissement de la dette sociale, conservant les prérogatives de son président exécutif, du conseil d'administration et de son comité de surveillance. L'AFT agit au nom et pour le compte de la CADES en utilisant ses personnels qu'elle lui a mis à disposition.

Toutes les informations concernant la CADES et ses émissions sont disponibles sur [www.cades.fr](http://www.cades.fr)

### AVERTISSEMENT

*Les présents documents écrits ne doivent pas être diffusés aux États-Unis. Les informations contenues dans les présentes ne constituent pas une offre de valeurs mobilières à vendre aux États-Unis.*

*Les présents documents ne doivent pas être diffusés, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris dans leurs territoires et possessions, un quelconque État des États-Unis et le District of Columbia). Les présents documents ne constituent pas ni ne font partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les Billets auxquels il est fait référence dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Loi états-unienne de 1933 sur les valeurs mobilières, telle que modifiée (la « Securities Act »), et ne peuvent être proposés ou vendus aux États-Unis ou à des ressortissants des États-Unis à moins d'être inscrits en vertu de la Securities Act ou d'une exemption des obligations d'inscription de la Securities Act. Aucune offre publique de titres ne sera faite aux États-Unis.*

#### Contact CADES

Geneviève GAUTHEY  
Secrétaire générale  
Tél. : 01 40 04 15 41  
[genevieve.gauthey@cades.fr](mailto:genevieve.gauthey@cades.fr)

#### Contact ACTIFIN

Relations presse  
Isabelle DRAY  
01 56 88 11 29  
[idray@actifin.fr](mailto:idray@actifin.fr)

Alexandre COMMEROT  
01 56 88 11 11  
[acommerot@actifin.fr](mailto:acommerot@actifin.fr)